



## MODIFICATION DES FRÉQUENCES ET DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Vous habitez à **Marlieux**, la collecte de vos déchets sera prochainement modifiée.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les jours et fréquences de passage des camions de collecte changent.

### Quand le ramassage des déchets aura-t-il lieu ?

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, les camions passeront les **vendredis**. **Dans le centre-ville, les ordures ménagères et les bacs jaunes seront ramassés chaque semaine.**



### Dans les écarts, les collectes auront lieu :

- **Ordures ménagères : les vendredis en semaine impaire**
- **Bacs/sacs jaunes : les vendredis, en semaine paire.**

**Les écarts sont délimités à l'aide des panneaux de signalisation d'entrée et de sortie de ville.**

Un calendrier de collecte est joint au présent courrier.

### Le bac jaune bientôt obligatoire

La Communauté de Communes de la Dombes va doter gratuitement d'un bac jaune de 240 litres chaque foyer du territoire (bac de 660 L pour les professionnels), à raison d'un bac par foyer.

Le déploiement des bacs jaunes sera progressif de fin 2023 à mi-2024. Un courrier expliquant les modalités de retrait de votre bac vous sera envoyé à l'automne 2023. Les sacs jaunes ne seront plus distribués, ni collectés après le 30 juin **2024**.

Attention, la gratuité des bacs jaunes est valable jusqu'au 30 juin 2024. Ensuite, ils redeviendront payants.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les sacs jaunes coûtent 50 000 euros chaque année à la collectivité.  
Et ils ne sont pas recyclables !**



**Automne 2023**

Courrier explicatif pour le retrait des bacs jaunes

**Fin 2023-mi 2024**

Distribution progressive des bacs jaunes

**30 juin 2024**

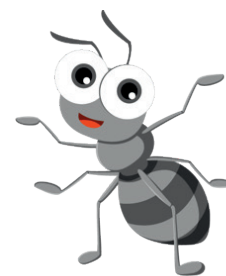
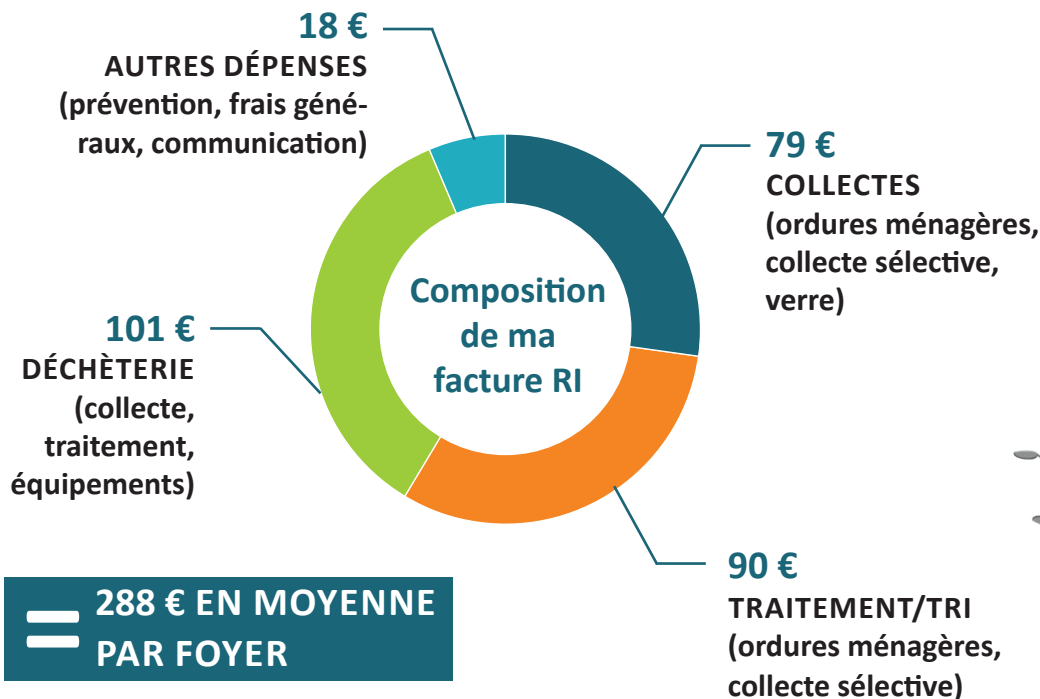
Fin du ramassage des sacs jaunes





Part fixe pour les déchets recyclables (toutes les communes au 01/07/2023) (incluant 10 levées du bac destiné aux ordures ménagères)	195 € / an
Part à la levée due au-delà des 10 levées incluses dans la part fixe	3,90 € / levée supplémentaire (2,80 € / levée supplémentaire pour les bacs de 47 L)
Part en fonction du poids des ordures ménagères	0,40 € / kg
Redevance pour refus d'identification	900 €

### De quoi est composée ma facture



### Pourquoi ça augmente ?

- L'ensemble des prix de collecte et de traitement des déchets est en hausse, particulièrement :
- le coût de la part fixe chez Organom (prix payé par la collectivité en fonction du nombre d'habitants, auquel il faut ajouter le prix payé par tonne de déchets traités) : **+ 28 % entre 2020 et 2023 (15, 18 € TTC par habitant)**
  - Coût du traitement de la collecte sélective : **+ 53% entre 2020 et 2023**
  - Augmentation de la TGAP : taxe générale sur les activités polluantes qui s'applique à chaque tonne de déchets enfouis (ordures ménagères et encombrants) :  
2020 : 25 € / tonne      2023 : 52 € / tonne      2025 : 65 € / tonne
  - Coût de traitement de différentes filières, comme les encombrants : **210 € la tonne en 2023 contre 136 € en 2021**

### À SAVOIR

#### Principe du budget déchets :

Les déchets financent les déchets, ce qui signifie :

- Seul l'argent provenant de la Redevance incitative (80 %) et de la vente de matériaux (20 %) alimente le budget déchets.
- L'argent du budget déchets ne peut financer que les services liés aux déchets et ne peut être utilisé à d'autres fins.

### Un doute ? Une question ?

Communauté de Communes de la Dombes - 100, avenue Foch - 01400 Châtillon-sur-Chalarnonne  
04 28 36 12 12

